Zeitschrift: Regio Basiliensis: Basler Zeitschrift für Geographie

Herausgeber: Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches

Institut der Universität Basel

Band: 11 (1970)

Heft: 1

Artikel: Les zones d'ombre de l'Alsace

Autor: Troer, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1089214

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les zones d'ombre de l'Alsace¹

CHARLES TROER

Le rapport analyse et définit les zones d'ombre comme «des secteurs géographiques qui ont connu, grâce à des ressources particulières à leur site une période de prospérité qui s'amenuisa par la suite, dès que la force d'attraction de celles-ci eut cessé de produire son effet» (page 3).

Il propose certaines actions et interventions ayant pour but de les résorber. L'idée originale consiste à recréer cette «force d'attraction» en revalorisant les ressources locales du sol et du sous-sol dans un ensemble par «chaînes transversales d'activités industrielles» (carte N° 6).

La délimitation des zones d'ombre se fait à partir des données statistiques, en considérant d'une part le croît naturel, d'autre part l'évolution globale en pourcentage de la population totale. On retient arbitrairement le taux moyen annuel d'accroissement naturel (0,75 %) de la population totale et on le compare au taux moyen annuel de l'augmentation globale. Si ce dernier est supérieur au premier cela indique une immigration, dans le cas contraire, c'est l'émigration qui l'emporte. Les résultats par communes (carte N° 2) illustrent le rôle attractif des grands centres et la tendance très nette à l'émigration des régions montagneuses, de la majorité des communes du Sundgau, de la Hardt haut-rhinoise, du Ried de Sélestat et de l'Alsace du Nord (Outre-Forêt): au total 76 % des communes sont concernées. L'ampleur du malaise est indéniable mais il peut être nécessaire de souligner qu'en retenant le taux moyen régional pour tous les cas on peut avoir aggravé le phénomène.

Toutefois le cadre de l'étude (carte N° 3) regroupe les communes en 15 secteurs socio-économiques, zones d'influence autour d'une ville-centre déterminées par l'Etude d'Armature Urbaine de l'Inspection Générale du Ministère de l'Equipement en 1966. Certains de ces secteurs sont subdivisés et au total on compte 66 secteurs et sous-secteurs.

Les secteurs accusant, entre 1962 et 1968, un taux de variation de population inférieur à celui du croît naturel constituent une première liste de 33 secteurs qui englobent 28% de la population totale de l'Alsace. Ils répondent au qualificatif de «zone d'ombre» au sens large, qui paraît plus limité en volume qu'en surface.

La deuxième liste classe 24 secteurs qui ont connu, entre 1962—68, une évolution inférieure à celle de 1954—62. En rapprochant les deux listes on trouve 17 secteurs à situation alarmante car ils sont communs aux deux listes, 16 secteurs à situation critique ne figurent que sur la première liste et six secteurs où l'immigration a été moins forte entre 1962—68 qu'entre 1954—62 sont «à observer».

¹ Rapport de l'A.D.I.R.A. (Association de Développement Industriel de la Région Alsace). — Avril 1969. 9 cartes et graphiques — deux tableaux de statistiques en annexe. Commentaires en 49 feuillets.

Les résultats cartographiés (carte N° 4) montrent qu'on peut déceler des zones d'ombre homogènes. Le projet de l'A.D.I.R.A. en voit neuf:

L'Outre-Forêt, l'Alsace Bossue, la région de Saverne, le Kochersberg, la région de Sélestat, le Bassin minier, la région de Guebwiller-Thann, les Hautes-Vallées Vosgiennes et le Haut-Sundgau. On peut se demander si les mêmes problèmes et les mêmes solutions concernent la partie sud des Hautes-Vallées Vosgiennes et la partie nord, si Cernay n'est pas plus concerné par l'avenir du bassin potassique que par celui de la vallée de Guebwiller? En face de l'imbrication des faits humains les limites administratives restent tout à fait relatives.

Les neuf zones peuvent être classées en trois catégories: zones à activités agricoles prépondérantes, zones à activités mixtes et zones à activités industrielles prépondérantes.

Chacune est ensuite considérée en fonction de sa situation éloignée ou rapprochée des grands axes de circulation.

L'ensemble des propositions pour essayer de remédier à la situation critique procède de la notion d'organisation globale d'une part et de la revalorisation de toutes les ressources locales d'autre part.

En effet l'amélioration seule des axes de communication transversaux ne suffit pas à réanimer l'économie d'une région. Saverne, bien desservie par un réseau de voies de transport, se trouve pourtant dans une zone d'ombre. L'ouverture ou l'amélioration des réseaux routiers risque de favoriser l'exode de la population. Il faut donc fixer sur place tout ou partie de la main-d'œuvre selon les plus ou moins fortes densités. Le rapport reconnait qu'«il y a un seuil au-dessous duquel il faut éviter de descendre sinon tout redressement devient illusoire» (page 17).

Ainsi pour chaque zone l'exploitation du sol et du sous-sol est largement préconisée avec spécialisation pour une meilleure productivité: exploitation forestière rationnelle, cultures fruitières et maraîchères, coopératives de production et d'exploitation, modernisation et remembrement, tout cela associé à de petites industries de transformation: scieries, pâte à papier, panneaux préfabriqués, conserveries, cidreries, jus de fruits, etc. Un problème subsiste, celui de leur taille et de leur localisation pour en faire des unités actives et compétitives.

Le tourisme ne crée pas beaucoup d'emplois mais permet de maintenir sur place un certain nombre de personnes et engendre un courant de circulation bénéfique, grâce à l'attrait gastronomique, aux sites de villégiature ou de cure-repos. Bien implantés campings, villages et colonies de vacances, zones de châlets, champs de ski etc. formeraient des noyaux de fixation et de réanimation.

L'implantation d'activités industrielles de la «troisième génération» c'est-àdire des industries annexes et de sous-traitance (conditionnement, emballages, pièces spéciales, etc.) paraît plus aléatoire. Un centre industriel dynamique préférera les installer et les développer à proximité ne serait-ce que pour occuper la main-d'œuvre féminine en surnombre. Ces activités ne peuvent demander une main-d'œuvre qualifiée car la formation professionnelle fait défaut dans les zones en déclin. La proportion de la population active, avec le vieillissement, tend à diminuer et une implantation nouvelle ne peut se faire qu'aux dépens d'une activité ancienne. Toute une mentalité se trouve mise en cause, à savoir si les responsables sauront faire appel à des ressources différentes pour redresser la situation avant qu'elle ne se dégrade et surtout, s'ils consentiront à subordonner leurs intérêts particuliers aux intérêts généraux de la communauté.

Le schéma de l'organisation logique par chaînes «transversales des activités industrielles» satisfait l'esprit (carte N° 6) mais se heurte à tous les problèmes économiques et humains que les zones d'ombre soulèvent. Si les zones d'industries de base et de premières transformations se situent logiquement le long du Rhin canalisé et équipé, d'autres comme à Altkirch et Saverne doivent aussi créer des centres d'animation intérieurs. Les axes routiers et ferroviaires, surtout à leurs carrefours, recevront avec profit «les zones d'usinage intensif de montage et de finition»; mais pourra-t-on installer le long des vallées vosgiennes ou le long du piémont les zones «d'industries annexes et de sous-traitance»? La concurrence extérieure, l'attraction propre des grands centres, surtout si les axes de circulation s'améliorent, risquent de les anémier rapidement.

Le projet de l'A.D.I.R.A. comporte un exemple qui illustre les propositions faites en les appliquant à un secteur particulièrement critique celui de Sainte-Marie-aux-Mines où la population diminue à un rythme de plus en plus rapide: 0,28 % par an de 1954 à 1962 et 0,97 % par an de 1962 à 1968: au total depuis 1851 38 % en moins.

La densité s'élève encore à 117 habitants au km² mais la population vieillit par suite du croît naturel qui passe de + 1,7 % de 1954 à 1962 à —0,4 % de 1962 à 1968. C'est le type de la zone d'ombre arrivée au deuxième stade: la dénatalité s'ajoute à l'émigration. La proportion des actifs, entre les deux recensements, tombe de 53,7 % à 50 % et les plus de 65 ans sont 17,9 % au lieu de 16 %. La main-d'œuvre disponible disparaît car au total les chômeurs plus les migrants pendulaires ne comptent pas 10 % des actifs. Les causes de la crise se trouvent dans la mono-activité qui caractérise la vallée de la Lièpvre: le textile occupe 39 % de la main-d'œuvre et dans la conjoncture actuelle ne peut guère prévoir une reprise avec l'accroissement des effectifs.

Des efforts sont faits pour remédier à cette situation: l'aménagement du tunnel pour la circulation rail-route, l'implantation d'une zone industrielle de 30 hectares en aval de Lièpvre et le développement de la villégiature.

L'A.D.I.R.A. suggère en outre une action aux deux échelons régional et local: Dans le contexte régional l'exploitation du bois à utilisation industrielle peut s'ajouter à celle du bois de chauffage et alimenter une usine de pâte à papier de la zone rhénane. Une chaîne d'industries de transformation à partir du bois, de la pâte à papier et de l'aluminium de Rhénalu serait susceptible de se développer et d'animer certaines zones industrielles intérieures.

Sur le plan local l'utilisation des ressources naturelles exige certainement un esprit d'entreprise qui paraît difficile à promouvoir avec une population vieillissante.

Les sites se prêteraient à l'établissement de centres de cure ou sanitaires, de bases de plein air pour le tourisme et le week-end, de champs de culture intensive

de petits fruits et cela pourrait fixer en partie la population mais sans créer de très nombreux emplois.

La création de champs de ski par déboisement demande des études minutieuses pour éviter les déceptions (modification de l'enneigement par exemple). Les petits élevages (animaux à fourrure, gibier, abeilles, etc.) et l'utilisation des gisements miniers comme champs d'expériences sont des palliatifs pouvant jouer à plus ou moins longue échéance et dans une mesure difficile à estimer.

Le groupe d'études de l'A.D.I.R.A. n'avait pas l'ambition d'apporter des solutions définitives aux problèmes des zones d'ombre. Son grand mérite, outre les suggestions présentées, est de poser le problème dans le cadre d'une politique économique de «solidarité régionale» et de préconiser de constantes adaptations pour assurer les mutations indispensables dans toute activité économique dynamique, surtout en mettant en œuvre autant que possible les ressources locales. En effet un des aspects fondamentaux de l'activité humaine, c'est qu'elle doit être harmonieusement intégrée en ses trois différents secteurs: primaire, secondaire et tertiaire.